



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS

Novembre 2005

Numéro spécial

Déclarations des candidats

Le Bulletin

Elections les 22, 23 et 24 novembre 2005 à l'Ordre et au CNB

Editorial

Jean-Marie Burguburu
Bâtonnier de l'Ordre

Cette année ont lieu pour l'Ordre :

- l'élection de confirmation du Bâtonnier désigné (conformément à l'article 6 modifié du décret de 1991), le mardi 22 novembre.
- le renouvellement d'un tiers du Conseil de l'Ordre pour lequel 14 sièges sont à pourvoir, les mercredi 23 et jeudi 24 novembre.

A lieu également le 22 novembre le renouvellement du Conseil National des Barreaux au sein duquel les avocats parisiens disposent de 32 sièges :

- 16 sont pourvus au scrutin uninominal dans le collège ordinal où ne sont électeurs que les membres en exercice du Conseil de l'Ordre.
- 16 sont pourvus dans le collège général par un scrutin de listes sans panachage avec attribution des sièges conformément aux dispositions de l'article 29 du décret du 27 novembre 1991 modifié.

Attention, le scrutin au CNB n'est qu'à un tour.

Les listes de candidats et professions de foi qui figurent dans le présent Bulletin Spécial sont également disponibles sur les sites respectifs :

- de l'Ordre : www.avocatparis.org
- du CNB : www.cnb.avocat.fr

Comme depuis plusieurs années, et avec l'attention vigilante de la CNIL, les élections à l'Ordre et au CNB s'effectuent, au choix de l'électeur, par le système traditionnel, par procuration ou par internet. Le système est sécurisé et permet de voter de son Cabinet, au Palais ou de n'importe quel endroit relié à internet.

Ainsi tous les avocats peuvent voter et la représentativité de nos organes institutionnels est assurée.

Précisions sur les conditions de vote

Le mardi 22 novembre prochain, de 8h30 à 18h, nous confirmerons le Bâtonnier désigné. Les mercredi 23 et jeudi 24 novembre, de 8h30 à 18h, nous élirons 14 nouveaux membres du Conseil de l'Ordre. D'autre part, le mardi 22 novembre auront lieu également les élections au Conseil National des Barreaux.

Les modalités de ces élections, fixées par le règlement intérieur, ont été détaillées dans un supplément spécial au bulletin n°34. En voici un rappel.

Vote par Internet

Comme les années précédentes, il sera possible de voter directement de tout point équipé d'une liaison internet.

Vous recevrez à votre cabinet, sous pli cacheté, votre code confidentiel, strictement personnel, qui seul vous permettra de valider votre vote.

Conservez ce code qui ne vous sera pas à nouveau délivré.

Les modalités pratiques, qui ne diffèrent pas de celles des précédentes années, seront détaillées dans le courrier qui vous sera adressé en même temps que les codes confidentiels.

Le vote sera ouvert sur le site <https://vote.election-europe.com/avocats-paris> les mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 novembre de 8h30 à 18h.

Le vote par internet interdit, pour le même scrutin, de voter par tout autre moyen.

Vote au palais

Conformément au Règlement intérieur, le vote aura également lieu au Palais, salle des Pas-Perdus.

15 écrans tactiles permettront, en toute confidentialité, d'exprimer votre vote de façon particulièrement simple, rapide et sûre.

Une borne de démonstration sera également à votre disposition si vous n'êtes pas encore familiarisé avec ce type de vote.

Bien sûr, il sera également possible de voter en remplissant un bulletin papier.

Vote par procuration

Nous attirons votre attention sur les formalités suivantes dont le non-respect entraînerait la nullité de la procuration et par voie de conséquence l'impossibilité pour le mandataire de voter au nom de son mandant

Information préalable de l'Ordre

En application de l'article 6.2.3 de l'annexe I du Règlement intérieur, la procuration doit avoir été reçue par l'Ordre avec copie de la carte professionnelle du mandat entre le mercredi 2 novembre 2005 et le jeudi 17 novembre 2005 à 12 heures précises au plus tard. Les procurations sont remises à l'Ordre :

- soit par dépôt à l'accueil de l'Ordre ;
- soit par voie postale à l'Ordre des avocats
Direction de l'Exercice Professionnel / 11, place Dauphine - 75053 Paris cedex 01 ;
- soit enfin par télécopie au numéro suivant : 01 44 32 47 20

(attention : vérifiez que vous avez bien l'accusé de réception).

Attention à l'encombrement de la télécopie, prévisible, le jeudi 17 novembre dans la matinée. Ces dispositions permettront d'établir, avant le scrutin, la liste des avocats mandants et des avocats mandataires et de voter directement. Elles permettront également la vérification du respect des règles de forme et du nombre de procurations porté par le même mandataire, déterminées par l'annexe I du Règlement intérieur. En cas de difficulté le mandant sera averti dans les meilleurs délais afin de pouvoir présenter ses observations et, en tout état de cause, avertir le mandataire de difficultés intervenues.

Contestations

Les contestations éventuelles seront examinées par le Bâtonnier ou son délégataire le vendredi 18 novembre à 18 heures après avis de la commission chargée d'examiner chaque procuration. Le mandant dont la procuration aura été rejetée devra voter personnellement.

Cette commission, présidée par un ancien Bâtonnier, sera composée de membres ou anciens membres du Conseil de l'Ordre désignés par le Bâtonnier.

Règles de forme

Les règles de forme sont prévues par l'article 6.2.5 du Règlement intérieur, aux termes duquel : la procuration est donnée sur papier à en-tête du cabinet. Elle doit préciser l'identité du mandant et comporter la mention manuscrite «Bon pour pouvoir au profit de» suivie du nom du mandataire et de la signature du mandant.

Seuls les avocats honoraires peuvent établir des procurations sur papier libre, en précisant leur adresse et leur qualité d'avocat honoraire.

Seront considérées comme nulles les procurations rédigées sur papier blanc et/ou entièrement dactylographiées et dépourvues des mentions manuscrites prévues.

La procuration doit clairement préciser pour quel tour de scrutin elle est donnée ou si elle est donnée pour les deux tours ; elle doit être accompagnée d'une photocopie recto-verso de la carte professionnelle qui doit être signée.

Ces mesures, qui peuvent paraître compliquées, sont destinées à écarter toute contestation et à assurer la sincérité du scrutin ; mais le vote sur support informatique, que ce soit par internet ou au Palais, demeure le mode le plus rapide, le plus simple et le plus sûr.

ELECTION DU BÂTONNIER

Article 6 du décret du 27 novembre 1991 :

"Le Conseil de l'Ordre est présidé par un Bâtonnier élu pour deux ans au scrutin secret majoritaire à deux tours par l'assemblée générale de l'Ordre suivant les modalités fixées par le règlement intérieur. Si aucun des candidats n'a obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés, seuls peuvent se présenter au deuxième tour les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de ces suffrages. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

L'élection du Bâtonnier précède l'élection des membres du Conseil de l'Ordre.

Le Bâtonnier n'est pas immédiatement rééligible en qualité de Bâtonnier. Toutefois, dans les barreaux où le nombre des avocats disposant du droit de vote n'est pas supérieur à trente, le Bâtonnier peut exercer deux mandats successifs.

Sauf dans les barreaux où le nombre des avocats disposant du droit de vote n'est pas supérieur à trente, il est procédé, à une date fixée par le règlement intérieur, à l'élection d'un avocat destiné à succéder au Bâtonnier sous réserve de confirmation par l'assemblée générale de l'Ordre, dans les conditions prévues au premier alinéa, à l'expiration du mandat du Bâtonnier en fonctions. L'élection de cet avocat a lieu dans les mêmes formes. L'avocat ainsi désigné, s'il n'est pas membre du Conseil de l'Ordre, siège au sein de celui-ci avec voix consultative jusqu'à la fin du mandat du Bâtonnier."

CANDIDAT À LA CONFIRMATION

page 5

M. Yves Repiquet, Bâtonnier désigné 6 décembre 1972

S'EST INSCRIT SUR LE REGISTRE

page 6

M. Bruno Toussaint 13 mai 1998



Yves Repiquet

Mes Chers Confrères,

Le 24 novembre 2004, vous m'avez fait l'honneur de m'élire à la fonction de Bâtonnier de notre Ordre pour les années 2006 et 2007.

Conformément à la loi, il doit être procédé le 22 novembre prochain à la confirmation de cette élection.

Je vous demande de vous mobiliser en votant massivement pour cette confirmation afin de lui donner le signe fort d'un barreau rassemblé et indépendant.

C'est avec toute mon énergie que je me battrai pour des avocats respectés dans un barreau puissant.

Soyez assurés de mon entier dévouement.



Bruno Toussaint

«Le Bulletin du barreau» me qualifie de «candidat libre».

On ne saurait mieux dire, puisqu'en effet je suis membre du Bureau du COSAL, syndicat des avocats libres.

J'invite d'ailleurs chacun d'entre vous à soutenir ma candidature pour goûter avec moi cette liberté retrouvée.

Car les avocats ne sont plus aux ordres.

Ils n'hésitent plus à dire haut et fort ce qu'ils pensent du système anachronique et coûteux qui leur est imposé.

Ils ont compris, pour le constater chaque jour, que les Ordres ne les protègent en rien des dérives sécuritaires et démagogiques du pouvoir politique.

Ils ne supportent plus que l'effigie du Bâtonnier Charpentier, qui s'est jadis rendu complice de la déportation des avocats juifs, trône toujours dans les couloirs du Palais.

Ils n'acceptent plus de voir omis pour raisons financières leurs Confrères les plus fragiles, tandis que le Bâtonnier perçoit une rémunération de 150.000 € par an.

C'est d'ailleurs parce qu'une telle somme fait injure à la morale et au bon sens que ma première décision sera d'y renoncer purement et simplement pour en revenir au bénévolat d'autrefois.

Je demanderai en outre immédiatement à la Cour des Comptes de bien vouloir auditer les comptes de l'Ordre, afin que nous puissions repartir sur des bases saines.

Pour le reste, l'Ordre de Paris doit enfin accepter d'être soumis au droit commun.

Ainsi par exemple, en matière disciplinaire, Paris ne saurait être plus longtemps le seul Barreau de France à connaître un régime dérogatoire, d'évidence contraire à la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

L'Ordre de Paris doit, comme les autres, s'effacer devant un Conseil National des Barreaux renouvelé (1 avocat = 1 vote), seule institution qui mérite d'être défendue car seule capable de faire entendre la voix de la profession.

Mes chers Confrères, nous sommes majoritaires mais d'autres parlent en notre nom. Il faut que cela cesse : le 22 novembre prochain, le candidat officiel peut et doit être mis en minorité.

CANDIDATS AU CONSEIL DE L'ORDRE

Par ordre d'ancienneté au Tableau

page 8	M. le Bâtonnier Jean-René Farthouat	30 septembre 1959
page 9	M. le Bâtonnier Jean-Marie Burguburu	30 novembre 1966
page 10	Mme Martine Malinbaum	12 décembre 1973
page 11	M. Jacques Cohen	27 novembre 1974
page 12	Mme Heidi Rançon-Cavenel	18 décembre 1974
page 13	M. Pierre Lévêque	3 décembre 1975
page 14	M. Jacques Lang	6 octobre 1976
page 15	M. Jeffrey Schinazi	9 juillet 1981
page 16	M. Olivier Lagrave	13 janvier 1982
page 17	M. Gilles Piquois	12 janvier 1983
page 18	M. Jacques Sinard	25 mai 1983
page 19	M. Jacques Huillier	28 novembre 1984
page 20	M. Olivier Cousi	18 décembre 1985
page 21	M. Jérôme Depondt	18 décembre 1985
page 22	M. Sorin Margulis	18 décembre 1985
page 23	M. Yves Pautte	1 ^{er} décembre 1990
page 24	M. Rémi-Pierre Draï	20 décembre 1990
page 25	Mme Marie-Chantal Cahen	16 janvier 1991
page 26	Mme Françoise Mendel Riche	13 février 1991
page 27	M. Laurent Samama	25 septembre 1991
page 28	Mme Laurence Mariani	24 janvier 1992
page 29	M. Antoine-Audoïn Maggiar	12 février 1992
page 30	M. Bertrand Burman	26 janvier 1994
page 31	M. Carlo Alberto Brusa	2 mars 1994
page 32	Mme Marie Babelaere-Pettré	18 mars 1998

Le Bulletin / Déclarations des candidats



M. le Bâtonnier
Jean-René Farthouat

Je ne voudrais pas que l'on me prenne pour un de ces vieux comédiens qui multiplie les tournées d'adieu sans jamais partir.

J'avais dit, dans ce même bulletin, l'année dernière, que je me présentais pour la dernière fois à vos suffrages.

J'atteignais, en effet, avec le nouveau mandat que je sollicitais, le terme qu'un usage non écrit fixe à la présence des anciens bâtonniers au sein du Conseil.

C'était sans compter sur les facéties du pouvoir réglementaire qui, en augmentant de 36 à 42 le nombre des membres du conseil, avait prévu que 2 des 18 élus du mois de novembre 2004 ne rempliraient un mandat que d'une année.

Un siège étant vacant, il ne restait plus qu'à abandonner au sort la désignation de l'élu dont le mandat serait ainsi abrégé.

Il est apparu au Bâtonnier Jean-Marie Burguburu et à moi-même qu'il n'était pas convenable de soumettre des élus, qui se sont donnés avec enthousiasme et efficacité au mandat que vous leur avez confié, à une telle loterie et qu'il m'appartenait, au préjudice de l'âge, de libérer le second siège nécessaire à un renouvellement triennal harmonieux.

Je me suis cru, un instant, libre de me consacrer totalement à mon cabinet et aux miens.

Les Bâtonniers Jean-Marie Burguburu et Yves Repiquet ont souhaité qu'il en aille autrement et que je vous demande donc un nouveau et, cette fois vraiment, dernier mandat.

J'aurais mauvaise grâce à prétendre que je me suis fait prier.

J'aime trop cette profession et cet Ordre ; ils m'ont donné trop de joies pour que je ne m'en sente pas toujours débiteur.

C'est donc, sinon pour payer ma dette, du moins la diminuer, que je vous demande de m'infliger trois années de présence supplémentaires au Conseil.

Je m'efforcerai de ne pas vous décevoir.



M. le Bâtonnier
Jean-Marie Burguburu

Longtemps je me suis demandé s'il était nécessaire pour les anciens bâtonniers et celui qui termine son mandat de se représenter au Conseil de l'Ordre.

Désormais, je sais qu'à l'issue du Bâtonnat, la tâche reste encore importante pour ceux qui ont eu la charge de l'Ordre pendant deux ans. Je sais aussi, qu'à défaut d'élections, le système serait celui d'un mandat automatique ou de droit qui n'est en rien conforme à l'état d'esprit du Barreau, ni au mien propre.

Pour la première fois cette année, je suis donc candidat à ce titre pour aider mon successeur à poursuivre, avec nos prédécesseurs, notre tâche commune au service des confrères parisiens et du développement de leur activité professionnelle.

Pour défendre aussi les idéaux de notre Ordre et le rôle de ses membres en matière de conseil, de défense et, naturellement, de respect des droits de l'Homme.

Le Bulletin / Déclarations des candidats



Martine Malinbaum

Après 33 ans d'exercice professionnel, je me présente à vos suffrages.

Pourquoi "soudain" cette année ?

D'ordinaire enthousiaste, optimiste malgré les embûches inhérentes à notre activité, je devrais - le temps passant - sentir plus d'aisance à tous points de vue dans l'exercice quotidien de notre profession.

Or, je ressens - et je ne suis pas la seule - plus d'âpreté et plus d'obstacles à telle enseigne qu'il faut déployer le double d'énergie pour parvenir aux mêmes résultats et encore....

A l'heure où ma fille aînée doit intégrer notre Barreau, je m'interroge et réfléchis plus particulièrement aux questions suivantes :

- L'avenir de notre profession, tant au plan national, européen qu'international et la nécessité de l'extension des champs de compétences (fiducie, trust, notariat etc.) d'autant que notre déontologie est la meilleure garante des droits de chacun.
- Les structures d'exercice et la sauvegarde du statut libéral notamment en ce qui concerne les collaborateurs
- Les droits de la défense et notamment, la défense pénale gravement menacée (article 434-7-2 du Code Pénal) et plus généralement l'atteinte aux libertés individuelles
- La forme de notre concours aux réformes de la Justice afin que les avocats soient mieux intégrés dans le processus législatif et judiciaire .

Au service de notre belle profession d'Avocat, libre et indépendante de toute attache de quelque nature que ce soit, je vous propose de vous représenter au Conseil de l'Ordre avec disponibilité, énergie et efficacité.

Je suis d'ores et déjà à l'écoute de toutes vos suggestions.

*Prestation de serment : 12 décembre 1973
Deux enfants 24 ans et 13 ans
16, avenue de Friedland- 75008 Paris
Tél. : 01 42 25 41 41 - Fax : 01 42 25 42 43
Email : martine.malinbaum@wanadoo.fr*



Jacques Cohen

Mes Chers Confrères,

L'indépendance des Avocats est bien trop souvent remise en cause. A mon sens, notre Ordre en reste le meilleur garant, en ce qu'il est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics aux côtés du Conseil National des Barreaux. Participer aux activités du Conseil de l'Ordre, s'y associer, c'est avoir pour but d'agir au sein de celui-ci, afin de contribuer à la poursuite des améliorations en cours, réfléchir aux réformes nécessaires et indispensables à l'évolution et au prestige de notre profession.

C'est ainsi qu'il m'apparaît important de pouvoir prendre part aux réflexions qui permettront :

- de faire en sorte qu'il n'existe plus aucune inégalité entre femmes et hommes dans l'exercice de notre profession ;
- de conseiller nos jeunes consœurs et confrères afin qu'ils abordent ce métier avec foi et passion ;
- de poursuivre l'élaboration d'un nouveau statut de collaborateur libéral, équilibré, lequel conviendra au plus grand nombre ;
- d'affiner l'organisation et d'amoindrir le coût de la formation continue, laquelle s'impose désormais à tous les avocats ;
- de mieux appréhender les difficultés de notre profession, en déterminer les nouvelles orientations;
- d'encadrer les conditions d'accès à notre profession et d'en circonscrire le nouveau périmètre d'exercice, en conformité avec nos intérêts et nos aspirations ;
- d'une manière générale, d'aménager les conditions d'exercice de notre profession et, ainsi, rechercher et favoriser l'accès aux moyens techniques qui lui sont indispensables ou permettant de l'améliorer (externalisation et mutualisation de certains services tels que le standard téléphonique, l'informatique, les outils de gestion de cabinet) ;
- d'élargir le champ des moyens techniques et juridiques permettant de financer la trésorerie d'un cabinet d'avocat.

S'il est un lieu commun de dire que notre profession doit faire face à des mutations, elle ne doit cependant pas y perdre ce qui fait sa force, à savoir son indépendance, sa liberté.

Chacun d'entre nous participe au rayonnement de notre Barreau, de notre Ordre.

C'est ainsi que je sollicite vos suffrages.

55 ans, marié, deux enfants

77 Avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris

Tél. : 01 53 65 10 60 - Fax: 01 53 65 10 65 / Email : forelaw@wanadoo.fr

Exercice individuel - Chargé d'enseignement à l'Université Panthéon Assas - Paris II

Chevalier de l'Ordre National du Mérite - Fondateur du colloque de droit des affaires du Magistère Banque Finance- Cofondateur de l'association des grands amateurs de piano

Le Bulletin / Déclarations des candidats



Heidi Rançon-Cavenel

Ainsi donc je me présente à nouveau à vos suffrages.

Vous savez que l'actualité est toujours aussi brûlante qu'en 2004 en ce qui concerne les attaques à l'encontre des droits de la défense et du secret professionnel, pierres angulaires de la Démocratie.

Ou à l'encontre de la défense elle-même dans nos cabinets et dans nos Ordres. Cela n'est plus tolérable.

Convaincre, résister, combattre, telle est notre tâche.

Abrogeons l'article L 434-7-2 du Code Pénal, son simple aménagement constitue déjà un renoncement.

Travaillons à l'accès effectif au droit et à la justice, exigeons une aide juridictionnelle correcte et digne et un article 700 réaliste.

TVA : Luttons pour que tous les justiciables puissent déduire fiscalement leurs frais d'avocats et faire cesser ainsi une inégalité choquante.

Osons nous opposer à la délocalisation de la justice sur la périphérie de la capitale et agissons pour son maintien au cœur de la cité, le combat n'est pas terminé.

Une retraite à égalité des droits avec le régime général, notamment pour les femmes dont les maternités ne sont pas prises en compte, alors que notre régime participe à la solidarité nationale.

Jeunes avocats, on touche au contrat de collaboration libérale et votre formation qui passe à 24 mois n'est pas financée. Un système de bourses et de prêts aidés doit être mis en place.

Oeuvrons pour l'obtention du monopole d'intervention devant toutes les juridictions et une diminution de nos charges.

Unis et ensemble, défendons nos valeurs, les intérêts des justiciables et nos intérêts, nous puiserons notre force et notre crédibilité dans notre diversité.

Restons à l'écoute du monde et de ses besoins, formons-nous, développons-nous, investissons de nouveaux domaines, soyons indispensables, innovons.

Sans quoi il en sera fait de notre si belle profession.

AVOCAT TOUJOURS, telle est ma nature forgée par l'activité syndicale et associative.

Permettez moi de la vivre au sein du Conseil de l'Ordre.

77, rue de Rome - 75017 Paris (P 243)

Tél. : 01 47 23 38 56 - Fax : 01 47 20 07 24 - Email : rancon-cavenel@wanadoo.fr

Licenciée es lettres, mariée, 2 enfants - Prestation de serment Décembre 1974 à Paris

Un an d'exercice au Tchad, 8 ans d'exercice à Nice et depuis 1983 à Paris

Associée gérante SCP Rançon-Cavenel & Associés, Membre de la CNA, Secrétaire Générale de l'Association Française des Femmes des Carrières Juridiques, Vice Présidente de l'Association LOU MESCLUN foyer des amitiés de la région niçoise à Paris, Marraine d'un projet de coopération décentralisé à N'Dioum, Sénégal, visant à développer le travail des femmes et leur autonomie.



Pierre Lévêque

Mes Chers Confrères,

La passion du droit, qui ne se dément pas. Le droit qui défend, inlassablement, mais aussi le droit qui crée, sans cesse. L'avocat, à jamais indépendant, sans préjugé, intrépide, tenace. Ce portrait auquel, je pense, chacun de nous au barreau accepterait de ressembler, porte une vision de l'avocat qui est, à mes yeux, le terreau de notre unité.

Près de trente ans d'exercice professionnel ont forgé ma conviction que dès lors qu'il existe un débat contradictoire, c'est-à-dire à armes égales, qu'il soit judiciaire ou non, deux avocats sont capables de dégager un point d'équilibre, entre la règle et l'humain, le droit et l'intérêt, le général et le particulier. Et si l'accord ou le résultat attendu n'est pas toujours atteint, le sort réservé à ceux que nous représentons ou assistons est le plus souvent accepté, car compris après avoir été défendu ou pris en compte.

Cette démarche, renouvelée jour après jour, affaire après affaire, n'est envisageable que dans un cadre stable et connu, celui d'une réglementation professionnelle définissant une déontologie et une formation dont l'Ordre auquel nous appartenons est le garant.

Le Conseil de l'Ordre doit être notre émanation collective. Il l'est par l'élection de ses membres. C'est une grande motivation que de se soumettre à celle-ci.

Du Conseil de l'Ordre, nous attendons, au quotidien comme en toutes circonstances plus exceptionnelles, écoute, impartialité, réactivité, sollicitude parfois, protection.

Mais nous attendons également du Conseil de l'Ordre une vision prospective, l'institution multiséculaire qu'est l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Paris ayant l'obligation non seulement de s'adapter à l'évolution de nos exercices professionnels, mais encore d'anticiper, et même de susciter, les changements rendus nécessaires par cette évolution.

Cela exige des membres du Conseil de l'Ordre un réel engagement au service de chaque confrère comme de la profession dans son ensemble. C'est une non moins grande motivation que d'espérer être utile. Tel est le sens de ma candidature.

Votre bien dévoué Confrère.

136, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

Tél. : 01 53 93 30 14 - Fax : 01 53 23 12 06 - Email : pleveque@lpalaw.com

53 ans - marié - deux enfants

associé de la SCP Lefèvre Pelletier & associés depuis le 1^{er} janvier 1997

Associations : ACE, AFA, Droit et Commerce, UIA

Le Bulletin / Déclarations des candidats



Jacques Lang

Mes Chers Confrères,

Que peut-on attendre d'un membre du Conseil de l'Ordre ?

Qu'il soit disponible et travaille dans l'intérêt commun de notre profession et des praticiens que nous sommes quel qu'en soit le mode d'exercice.

Qu'il constitue avec indépendance, transparence et technicité, une force de réflexion et d'action complémentaire s'exprimant avec franchise, loyauté, sans complaisance, mais avec confraternité.

Qu'il s'intègre avec ses différences à une équipe.

Qu'il participe non seulement aux grands combats de notre profession, mais qu'il contribue à conforter notre crédibilité commune.

Qu'il contribue à la promotion du respect mutuel afin que nous soyons respectés.

Notre profession a besoin d'organismes représentatifs forts, reconnus comme tels par le plus grand nombre.

C'est dans cet esprit que je présente ma candidature, dictée par le souhait d'accomplir un travail de chaque instant destiné à renforcer l'impact de notre action en demeurant à l'écoute de tous.

4, rue de Lyon - 75012 Paris

Tél. : 01 43 41 22 00 - Fax : 01 43 44 83 99

Activité dominante : droit du sport

Spécialisations : droit commercial et droit des sociétés

Prestation de serment en 1976

Email : jacques.lang@avocaweb.tm.fr



Jeffrey Schinazi

Un Confrère, hier soir au téléphone : «Faut-il voter pour celui qui pense que son élection doit consacrer un cursus honorum..., une rétribution du mérite ou une reconnaissance par ses Pairs ?»

Moi : *«Sans aucun doute, mais celle-ci présente alors l'inconvénient majeur de laisser l'élu sur le sentiment qu'il est meilleur que celui qui l'a élu et qu'il a ainsi le droit de le juger... ou de le tuer. Enfant d'un système, il va chercher à en perpétuer le modèle trait pour trait. Ainsi se comprend, sans se justifier la misère des Avocats français...»*

Le Confrère : «Le savent bien ceux qui ont élu la fois dernière des personnalités atypiques non moins méritantes Avocats fiers marchant droit portant beau, braves et humains même si parfois impécunieux esprits libres qui ne doivent rien à personne même s'ils sont couverts de dettes et qui ne dorment pas la nuit lorsqu'ils sont témoins d'une injustice...»

Moi : *«Il faut se calmer, après tout les mêmes peuvent encore voter pour moi».*

Ainsi, ma démarche hier encore surréaliste a pris corps. Miraculé des mondes judiciaires je serai utile aux grands et petits, fusionnistes-acquisitionnistes, pénalistes, défenseurs avec ou sans idéologie des étrangers, tous en sursis dans un métier objectivement invivable dans lequel l'avocat devrait être reconnu et protégé,

Si la plupart de nos aînés n'ont pas globalement démerité, notre histoire leur demande déjà des comptes ; en nos fors intérieurs parfois nous les maudissons (peu l'avouent), car maudire un Confrère n'est pas interdit par le règlement intérieur...

L'aimer non plus d'ailleurs.

Ainsi enfin, fort du soutien d'au moins un Confrère, je souhaite succéder à un membre du Conseil de l'Ordre.

Je me tiens selon nos usages à sa disposition pour lui régler les honoraires qui peuvent lui rester dus s'il n'y voit pas d'inconvénient.

Inscription au Barreau de Paris en juillet 1981

Marié, père de trois enfants

Avocat associé de la Sel Schinazi Avocats

Pratique professionnelle : pénale dominante

5, rue de la Fontaine au Roi - 75011 Paris

Site : schinaziavocats.com

Le Bulletin / Déclarations des candidats



Olivier Lagrave

Mes chers confrères,

J'ai pris la décision de vous soumettre ma candidature.

Pour avoir eu la chance d'être formé puis d'exercer aux côtés de Pierre Jacquet, homme et avocat exceptionnel, j'ai appris l'exigence de la défense, faite de rigueur et de conviction.

24 ans bientôt, la passion demeure...et je me sens aujourd'hui redevable de ce que j'ai reçu.

Je souhaite donc participer, par mon travail et ma détermination, à l'action collective du Conseil de l'Ordre.

Cette action doit d'abord être dirigée en faveur de ceux qui se trouvent confrontés à des difficultés.

Elle doit encore contribuer à arbitrer les conflits dans lesquels nombre d'entre nous s'épuisent.

Elle doit enfin et surtout protéger notre profession toute entière, en ces temps où la défense devient par nature suspecte au point que les atteintes à nos droits fondamentaux se multiplient.

Quel que soit notre mode d'exercice, notre déontologie et notre indépendance nous rassemblent.

C'est là notre force.

Permettez-moi de vous représenter pour qu'ensemble nous refusions une défense soumise.

Bien à vous

31, avenue Hoche - 75008 Paris - Tél. : 01 45 63 33 11 - Fax : 01 45 61 49 03

Email : lagrave.avocat@wanadoo.fr

48 ans, marié, un enfant

Prestation de serment le 13 Janvier 1982

Ancien collaborateur puis associé de Maître Pierre Jacquet (1982/1995)

Exercice en Association de Moyens

Lauréat du Jeune Barreau de Bruxelles (prix du Président 1984)

Ancien Secrétaire de la Conférence (promotion 1984/1985)

Spécialiste en Droit Pénal (certificat de spécialisation : 1994)

Membre de l'Association des Avocats Pénalistes (ADAP)

Activités dominantes : droit pénal économique, financier et des affaires, droit de la presse



Gilles Piquois

Chers Confrères,

Avec le soutien de mes amis du SAF et d'ailleurs, je me présente à vos suffrages.

Avocat depuis 1983, je suis membre du SAF, coordinateur en France du réseau européen Eléna pour la défense du droit d'asile et j'anime la Commission de droit des étrangers de l'Ordre depuis sa création.

Le droit de l'étranger, et plus généralement le droit des personnes, est le reflet de l'état de nos libertés et un indice vrai d'une société fraternelle, libre et juste.

C'est avant tout dans ce domaine, dans celui des libertés mais aussi de la défense de la défense que j'entends porter votre parole.

La liberté de l'avocat dans la défense, qu'elle soit pénale ou des étrangers, et plus généralement la défense des personnes, est aujourd'hui remise en cause.

De la TVA qui affecte le droit des particuliers à une défense, à l'AJ qui remet en cause une défense de qualité, en passant par l'art. 434-7-2 du CP qui fait de nous tous de potentiels mis en examen pour notre exercice quotidien, jusqu'à la déclaration de soupçon qui remet en cause la confiance que nous portent nos clients, tout vise à fragiliser notre exercice.

Au-delà de nous, c'est la dignité de nos clients qui est remise en cause : la cage de verre de la 10^e ch. de la CA de Paris, et, sous nos pas, le centre de rétention du dépôt du Palais dénoncé par le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, mais aussi la justice d'abattage de la 23^e ch., les audiences de la C.R.P.C., les procédures d'exception appliquées aux demandeurs d'asile, jusqu'aux conditions de détention des maisons d'arrêt stigmatisées par le C.P.T., doivent être au cœur des préoccupations du Conseil de l'Ordre.

Il nous faut également penser aux jeunes avocats, en demande de formation, qui vont se retrouver en première ligne sur ces fronts, et que l'Ordre a le devoir de soutenir.

Je souhaite servir ces causes.

Votre bien dévoué confrère.

28, boulevard Sébastopol - 75004 Paris

Tél. : 01 42 71 25 67 - Fax : 01 42 71 25 77 - Email : Gilles.Piquois@wanadoo.fr

49 ans, 1 enfant

Prestation de serment : 12/01/83

Membre du SAF

Coordinateur en France du réseau ELENA (European Legal Network On Asylum)

Responsable à l'Ordre de la Commission de Droit des Etrangers depuis sa création

Le Bulletin / Déclarations des candidats



Jacques Sinard

Consultant externe en Droit trustal de 1965 à 1983, j'ai accepté, à partir de 1984, des mandats internes de Trust Protector, conscient de l'intérêt de cette activité professionnelle définie par la Common Law (G.B., Commonwealth U.S.A) que les Barreaux d'expression française ne peuvent ignorer sans tourner le dos à notre siècle et à l'avenir.

J'ai constaté que mon activité trustale se situait dans le vide juridique et judiciaire, à Paris et dans toute l'Europe continentale (hormis le Luxembourg).

J'ai donc milité pour la ratification de la Convention de La Haye du 1^{er} juillet 1985 sur la reconnaissance du Trust (anglo-saxon), et travaillé concrètement à la composition d'un statut de l'avocat français mandataire trustal.

Mes efforts ont porté leur fruit dans le domaine de la déontologie de l'avocat (Réponse du 18 décembre 2003 du Garde des Sceaux à M. Michel Charasse, sénateur, ancien ministre) et de l'assurance de la responsabilité civile professionnelle (Réponse du 12 août 2004 du Garde des Sceaux à M. Michel Charasse, sénateur, ancien ministre) mais se sont heurtés au silence du ministère des Finances (question écrite du sénateur Michel Charasse à M. Nicolas Sarkozy, demeurée sans réponse).

Je souhaite poursuivre ces travaux dans l'intérêt de notre Barreau, mais, plus largement, de tous les Barreaux français ou francophones.

Je forme le vœu que des confrères, soucieux d'une présence de leur Barreau dans une économie mondialisée où le Trust est un instrument financier omniprésent, soutiennent mon initiative visant, à Paris, la création d'une commission de recherche et d'étude sur les thèmes suivants :

- ratification de la Convention de La Haye,
- achèvement de la définition du statut du mandataire trustal avocat (sans attendre une évolution parallèle hypothétique de structures fiduciaires),
- création d'une Fondation para-universitaire européenne (à Lausanne) en faveur de la recherche civiliste sur l'impact civil, fiscal et économique du Trust.

122, boulevard Haussmann - 75008 Paris

Tél. : 01 42 93 07 72 - Fax : 01 42 94 15 30 - Palais : P41

1965 à 1983 : Conseil juridique inscrit auprès du Procureur de la République des Hauts-de-Seine, Conseiller et expert trustal, Conseiller généraliste d'une clientèle internationale

1983 : Inscription au Barreau de Paris et début d'une activité de "Trust Protector"

2002 : Inscription au Barreau de Bruxelles



Jacques Huillier

Notre Barreau est riche de sa diversité et fort de sa jeunesse.

Notre Barreau regarde l'avenir avec une vision prospective.

Pourtant à ce jour, 1.500 d'entre nous se trouvent en grande difficulté.

Je pense à celles et ceux qui, pour vivre libres, se sont consacrés pleinement à leur beau métier d'artisan du droit et qui se retrouvent, aujourd'hui, prisonniers de leur solitude.

Je dédie cette campagne à celles et ceux qui affrontent l'épreuve de la maladie, de la dépression, de la rupture, pour qu'ils sachent que des solutions existent, que l'on peut agir pour prévenir et pour guérir, ensemble.

C'est le sens de mon engagement .

Votre bien dévoué candidat.

19, boulevard Henri IV - 75004 Paris

Tél. : 01 48 04 51 44 - palais D 739

Email : jhuillier@tiscali.fr

Date de prestation de serment : 28 novembre 1984

Ancien secrétaire de la conférence du stage

Membre du conseil consultatif de la carpa

Spécialisé en droit de la propriété intellectuelle

Le Bulletin / Déclarations des candidats



Olivier Cousi

Mes chers confrères,

Indépendance, liberté, cela se mérite, cela se défend.

En vingt ans d'exercice professionnel, j'ai pu contribuer à créer et développer une équipe reconnue dans le droit de la communication.

De ma pratique quotidienne du droit de l'audiovisuel ou du droit de la presse, en matière contractuelle comme devant les juridictions civiles ou pénales, j'ai acquis la conviction que, quelles que soient les techniques de Gutenberg à Internet, quelles que soient les forces en présence, l'indépendance de la pensée et la liberté d'expression sont les piliers de notre métier et de notre identité.

Tout en pratiquant le droit des affaires, j'ai tenu à conserver cette liberté de ton acquise à la Conférence du Stage.

Liberté et indépendance ne me prédisposaient pas à me présenter au Conseil, mais les travaux de la Commission Prospective à laquelle je participe depuis trois ans, m'ont fait prendre conscience qu'à travers toutes les variétés de pratiques professionnelles, notre métier d'avocat est vraiment singulier, passionnant et doit le rester pour ceux qui nous rejoignent.

Il mérite d'être défendu dans sa délicate adaptation à l'économie de marché.

L'Ordre a besoin de la profession dans toute sa diversité tout autant que nous avons chacun besoin de l'Ordre qui doit s'ouvrir sur les nouveaux horizons et donner à tous les outils et les informations nécessaires à leur travail quotidien et à leur réussite.

Nous avons aussi besoin d'un Ordre pour porter plus haut et plus loin une conscience libre dans un monde qui se résignerait et se refermerait sur la tentation sécuritaire.

Vous pouvez compter sur ma liberté de parole.

Je sollicite vos suffrages.

46 ans, marié, cinq enfants

Diplômé de Sciences Po, DEA de Droit Public, Institut Multi-Médias

Prestation de serment le 18 décembre 1985

Onzième secrétaire de la Promotion Trehorel de la Conférence du Stage

Cofondateur de la Ligue d'Improvisation du Barreau de Paris (LIBAP)

Associé du Cabinet Gide Loyrette Nouel

26, Cours Albert 1^{er} - 75008 Paris

Tél. : 01 40 75 61 73 - Fax : 01 40 75 69 83 - Email : cousi@gide.com



M. Jérôme Depondt

Se mettre au service d'autrui, avec passion et désintéret, n'est ce pas là une facette essentielle de notre profession, de notre serment ?

C'est avec cette énergie, le même désintéret, et tout aussi passionnément, que je souhaite, par vos suffrages, me mettre au service de notre Barreau !

Les fondements qui nous unissent sont solides et bons, ils nous ont permis de résister, avec plus ou moins de succès, selon nos formes d'exercice et nos domaines d'activité, aux évolutions économiques et à la déréglementation professionnelle.

Les défis sont toujours aussi nombreux et d'année en année, il en est de nouveaux, lois, décrets, directives européennes, autant de raisons pour l'Ordre de redoubler de vigilance face aux attaques portées à notre liberté, à notre indépendance, à notre secret : le Blanchiment, la Déréglementation, les Juristes d'entreprises...

Autant de sujets brûlants qui doivent être abordés non seulement avec une approche à court terme mais aussi avec une réelle vision prospective de ce que sera notre profession, de ce que seront nos structures d'exercice dans 10 ou 20 ans.

Nous devons être les acteurs de l'évolution des mentalités pour placer, avec compétence toujours accrue, le droit au rang des priorités de l'entreprise et des particuliers.

C'est cette "modernité" issue d'expériences acquises auprès d'associations internationales, telle que l'Association Internationale des Jeunes Avocats (AIJA) ou nationales, telles que l'UJA de Paris que je m'engage à apporter à notre Ordre pour les challenges qui seront les siens dans les prochaines années.

Les réflexions et propositions publiées par la commission prospective de l'Ordre sont autant de défis et de projets qu'il nous faut relayer comme l'ont fait nos prédécesseurs animés du même idéal.

Je m'y engage avec votre soutien. Je vous remercie de la confiance que vous me témoignerez par votre vote.

Né le 21 août 1960

Prestation de serment 18 décembre 1985

Membre de la Commission permanente de l'UJA de Paris (86-91)

Secrétaire général d'honneur de l'AIJA (92-96)

Vice-Président de l'AIJA pour la France (98-2000)

Associé de la SCP Chain Lacger & Associés depuis 1991

Elu municipal en Eure et Loir depuis 1995

Le Bulletin / Déclarations des candidats



Sorin Margulis

Mes Chers Confrères,

Les 1386 suffrages qui se sont portés sur ma candidature lors des précédentes élections m'encouragent à me représenter cette année.

Après deux décennies d'exercice des droits de la défense au quotidien, je souhaite mettre mon expérience au service de la collectivité.

Alors que nous déplorons le recul des libertés et l'accroissement des obstacles faits à l'exercice de la mission de l'avocat, il est plus que jamais nécessaire d'exiger que soient reconnues la nécessité et la noblesse de notre profession.

Ainsi la modification probable de l'article 434-7-2 du Code Pénal qui a conduit un de nos Confrères en prison, aura été le fruit d'une mobilisation générale des avocats utilement relayée par les institutions représentatives de la profession.

C'est dans cet esprit de vigilance-et s'il le faut de combat- que je me présente au Conseil.

La défense et le conseil, comme les droits de l'individu, n'existent que si l'avocat peut exercer sa mission en toute liberté.

Croyez, mes Chers Confrères, à l'assurance de mon dévouement et à mon engagement résolu à vous représenter et à vous défendre.

*Marié, deux enfants
Avocat depuis 1985
Membre de l'Association des Avocats Pénalistes depuis sa création*



Yves Pautte

Mes chers Confrères,

Merci tout d'abord à toutes celles et à tous ceux qui m'ont apporté leur suffrage, lors de ma précédente candidature au Conseil de l'Ordre. Ce qui a été pour moi un encouragement à défendre notre profession avec conviction.

Si je suis à nouveau candidat au Conseil, c'est parce que je crois pouvoir être utile.

- Tout d'abord en participant activement aux travaux du Conseil et contribuer ainsi à ce que la profession se modernise, sans rien perdre de son âme.

- Mais aussi en apportant un conseil, une assistance, un soutien à celles et à ceux d'entre vous qui, confrontés à des difficultés passagères, ont eu le sentiment à un moment ou à un autre de leur exercice professionnel de ne pas voir leurs préoccupations au quotidien prises en compte par l'Ordre.

La profession d'avocat recouvre une multiplicité de formes d'exercice et cette diversité doit se retrouver dans la composition du Conseil de l'ordre, afin qu'il assure la cohésion de l'ensemble des avocats, quelle que soit la taille de leur cabinet et leur mode d'exercice et que notre Ordre en prenant en charge les questions de la profession soit également le représentant et le défenseur de chacun de ses membres.

À votre écoute, je souhaite pouvoir participer au sein de l'équipe du conseil à l'action du Bâtonnier et œuvrer à améliorer les conditions de l'exercice quotidien de la profession d'avocat, notamment, en aidant les confrères dans la gestion de leur cabinet, puis dans la préparation de leur retraite.

Je veux défendre et étendre nos champs de compétences, parfaire la formation continue en la rendant plus accessible, revaloriser la rémunération au titre de l'aide juridictionnelle, favoriser l'installation de nos jeunes confrères, contribuer à l'amélioration des conditions d'exercice des collaborateurs libéraux et salariés, développer l'accès au droit par le biais d'actions initiées par l'Ordre, améliorer l'image de notre profession dans la défense des valeurs essentielles qui nous sont chères : confidentialité, indépendance, éthique.

C'est pourquoi, avec enthousiasme, confiance et conviction, je sollicite vos suffrages pour assurer votre représentation au Conseil.

Votre bien dévoué Confrère.

*10, rue Léonce Reynaud - 75116 Paris - Toque D 911
Tél. : 01 47 23 79 31 - Fax : 01 47 23 79 33 - Email : yves.pautte@free.fr
Spécialiste en Droit Social - Diplômé d'études supérieures. IAE, ICH.*



Rémi-Pierre Drai

Agir pour demain

Les 22 et 23 novembre, je solliciterai votre suffrage.

Après quinze années d'exercice qui ont toutes été enrichissantes, je souhaite consacrer mon temps et mon énergie à une profession que j'aime et qui le mérite à tous égards.

Animé du souci de servir tous mes confrères, je suis candidat pour contribuer à la restauration des relations qui se dégradent entre Juges et Avocats (« ce sont les bons Avocats qui font les bons Juges »).

Je suis candidat pour la défense de la collaboration libérale, du secret professionnel et de l'indépendance, en ces temps où nombreuses sont les atteintes à notre profession.

Je suis candidat pour que l'Ordre assure l'égalité de considération et de traitement pour tous les avocats parisiens, quel que soit leur mode d'exercice.

Je considère que les avocats doivent être partout, dans la société civile, dans le monde des affaires et dans l'appareil d'Etat.

L'avocat représente tous les courants ; il est le point d'équilibre dans un monde en mouvement.

L'Ordre doit contribuer au rayonnement de notre profession et à son développement vers des marchés émergents.

Le Conseil de l'Ordre, pour réguler, fédérer, représenter et former les avocats, doit être composé de toutes les sensibilités.

Je m'engage à m'y employer au sein de l'Ordre, si vous me faites l'honneur de m'accorder votre voix.

«Ce que les autres hommes appellent des qualités extraordinaires, les avocats les considèrent comme des devoirs indispensables»

Maurice Garçon
L'avocat et la Morale

40, rue de Monceau - 75008 Paris - Tél. : 01 56 59 29 59 - Fax : 01 56 59 29 39

Email : remipierre.drai@huglo-lepage.com - www.huglo-lepage.com

41 ans, marié à une avocate, 2 enfants

prestation de serment le 20 décembre 1990

ancien collaborateur de Dominique De La Garanderie et de Jean Veil

collaborateur de Corinne Lepage et de Christian Huglo puis associé de Huglo Lepage & Associés

depuis 1997, en charge du département de droit privé - droit des affaires

Sc. Po Paris (SP 88) - DEA Droit Public



Marie-Chantal Cahen

De la passion à l'action

Mes chers Confrères,

Vous m'avez témoigné une réelle confiance en me portant au seuil du Conseil lors des dernières élections. Vous connaissez mon engagement et mes ambitions pour notre profession.

J'ai décidé de me présenter à nouveau à vos suffrages puisque ma volonté de servir notre profession reste inébranlable. Je continue à vouloir défendre un barreau fort et indépendant proche de nos préoccupations quotidiennes.

Il est temps de réaffirmer notre identité, de promouvoir nos valeurs et de combattre l'anathème jeté sur notre pratique professionnelle. Ma motivation est inchangée, à l'image des difficultés récurrentes que nous connaissons et des changements requis qui se révèlent dangereusement pressants.

C'est pour cela que je veux toujours :

- Aider l'Ordre à poursuivre les réformes et les améliorations que requiert notre profession ;
- Diversifier et étendre nos champs de compétences et d'interventions ;
- Préparer notre profession à l'émergence des nouveaux marchés du Droit ;
- Parfaire inlassablement la formation initiale encore trop abstraite ;
- Garantir une rétribution minimale aux élèves avocats lors du pré-stage ;
- Rééquilibrer les conditions d'exercice des collaboratrices et collaborateurs ;
- Favoriser et accompagner l'installation de nos jeunes Confrères ;
- Conceptualiser une formation continue efficace, concrète et accessible financièrement ;
- Adapter le site Internet de l'Ordre aux besoins de notre pratique ;
- Exiger une vraie revalorisation de l'Aide Juridictionnelle ;
- Développer avec humanité un constant Accès au Droit et à la Justice ;
- Lutter farouchement contre le démantèlement de la Justice à Paris ;
- Préserver l'intangibilité du secret professionnel ;
- Combattre pour la « défense de la Défense » sur tous les fronts ;

Pour cela je m'engage à garantir tout au long de mon mandat l'impartialité et la compréhension que vous attendez d'un membre du Conseil de l'Ordre. Je souhaite entretenir cette relation de proximité avec vous, pour mieux relayer avec pugnacité et sincérité vos attentes et vos demandes.

De la passion à l'action, voilà ma proposition.

244, Boulevard Raspail 75014 Paris

Tél. : 01 43 22 66 10 - Fax : 01 43 22 66 11 - Email : mc.cahen.avocat@wanadoo.fr

Prestation de serment le 16 janvier 1991 - Exercice Individuel depuis 1996

Activités dominantes : Droit Pénal, Social et Commercial

42 ans - Vie maritale - Deux enfants

Membre de la Commission Prospective, d'Initiadrroit, du Barreau de Paris

Solidarité, de l'AFFCJ, du « Palais Bourguignon », des « Filles Dans Le Vent ».

Le Bulletin / Déclarations des candidats



Françoise Mendel-Riche

Le Palais au Palais, d'abord !

C'est maintenant, après 15 ans d'exercice professionnel, que je sollicite vos suffrages : parce que je suis prête.

Mon expérience professionnelle a couvert le journalisme et l'enseignement universitaire en Droit constitutionnel, puis l'assistantat parlementaire à l'Assemblée nationale et enfin l'entreprise : la banque, dans la formation en ressources humaines et en langues.

J'ai rejoint notre profession en 1991 après deux ans en droit administratif (1988-1990) chez les Avocats aux Conseils.

Le Cabinet groupé que j'ai créé en 1992, place du Châtelet, est une petite structure de six confrères, travailleuse et conviviale. Mon activité : droit des étrangers, droit de la famille, droit des mineurs, droit administratif.

Ma lecture du serment m'incite à la protection des plus exposés. Essentiellement :

- chez nous, Avocats : mes consœurs, des plus jeunes aux plus anciennes, et tous les confrères en difficulté.
- parmi nos clients :

* les mineurs et les majeurs protégés, au civil : systématiser leur accès **neutre** et **libre** à leur propre avocat.

* les étrangers : comprendre pourquoi le droit des étrangers est rayé de la carte de l'état de droit en 2005, agir avec les barreaux européens contre les aspects de la politique de l'Union contraires aux droits de l'homme.

Voici ce que je veux améliorer pour nous si vous m'élisez au Conseil :

Dans les relations Ordre/Avocats : Une communication interne plus transparente, une communication externe axée sur les secours aux barreaux bâillonnés (Tunisie, Turquie, Cuba...).

Les combats à poursuivre : TVA à 5,5% pour les particuliers ; UV à 30 €.

Serment : 13 février 1991

14, avenue Victoria, 75001 Paris - Tél. : 01 40 26 70 34 - Fax : 01 40 26 83 82 - fmendelriche@aol.com

Sciences Po Paris, DESS Droit public, DESS Sciences politiques, Trilingue anglais/espagnol

Enseignante à l'université de Paris I et à l'EFB. Nombreuses publications

Fondatrice de la Commission de droit administratif en droit des étrangers de l'Ordre en 1996

Co-Président de la Commission de droit des étrangers de l'Ordre depuis janvier 2000

*Membre ou partenaire : ADDE , GISTI , CIMADE, Droits d'Urgence, Barreau de Paris Solidarité, Robes Vertes
2 enfants (33 et 30 ans), vie maritale*



Laurent Samama

Mes chers Confrères,

Avocat depuis 14 ans, installé en exercice individuel depuis 1998, je connais et je vis le quotidien de notre profession.

Pour avoir partagé depuis plusieurs années la charge de l'assistance de certains de nos confrères en grande difficulté, je mesure la nécessité impérieuse d'améliorer nos conditions d'exercice.

J'ai aussi compris en faisant la Revue de l'UJA qu'il faut savoir rire de nous-mêmes, de ceux qui nous jugent et de ceux qui nous gouvernent.

Combien d'esprits et d'idées ont pu évoluer, de messages passer, grâce au rire partagé.

L'UJA, depuis plus de 80 ans, c'est la défense des collaborateurs et une vision constructive des jeunes sur l'avenir de la profession.

Participant à ses actions, j'ai appris le travail en équipe et la réflexion collective.

C'est dans un souci de plus grande fraternité, de solidarité et de sens du partage que je souhaite aujourd'hui contribuer activement aux efforts de l'Ordre et surtout à sa mission première : être au service des avocats.

C'est la raison pour laquelle je sollicite vos suffrages.

C'est l'esprit de ma candidature.

6, place St Germain des Prés - 75006 Paris

Tél : 01 45 44 77 01 - Fax : 01 45 48 75 10

Email : laurent.samama@wanadoo.fr

42 ans - marié - 3 enfants

Prestation de serment le 25 septembre 1991

Exercice individuel

Ancien membre de la commission permanente de l'UJA

Ancien directeur de la Revue

Enseignant à l'ENADEP

Assistant au Service des Suppléances de l'Ordre

Membre du Conseil d'Administration de l'Association des Médiateurs Européens (A.M.E)

Le Bulletin / Déclarations des candidats



Laurence Mariani

Je me présente à vos suffrages lors des prochaines élections des membres du Conseil de l'Ordre.

Je mesure bien sûr ce que sera pour moi l'honneur de vous représenter. Mais je voudrais surtout et avant tout agir.

Agir pour vous apporter, en tant que de besoin, et en conformité avec la mission première de notre conseil, l'assistance et le soutien nécessaire.

Agir pour défendre notre profession et faire que nous soyons respectés des juges, des pouvoirs publics et des usagers de la justice.

Agir pour que la confraternité ne soit pas un vain mot.

Et défendre partout le périmètre du droit !

J'entends avec vous, et pour vous, rester intransigeante sur les principes qui fondent l'Etat de droit. On oublie en effet trop souvent que si les lois contiennent des injonctions, elles constituent tout autant des limites à l'exercice des pouvoirs.

Nous sommes avocats et comme tels les garants du respect de cet Etat de droit.

Nous le sommes pour les justiciables. Est-il exagéré de dire qu'aujourd'hui nous devons l'être tout particulièrement aussi pour notre profession ?

J'ai le goût et, je le crois, le sens du contact et du dévouement.

Je veux vous offrir ma disponibilité et mon enthousiasme.

Je saurai, je m'y engage, faire la preuve de mon efficacité dans cette action.

240 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Tél. : 01 45 49 23 23 - Fax : 01 45 49 31 80

Email : laurence.mariani@wanadoo.fr

39 ans, mariée, 3 enfants

Prestation de serment le 24 janvier 1992

Cabinet créé en 1994

Membre de l'association des avocats pénalistes



Antoine-Audoine Maggiar

Chers Confrères,

25 années d'exercice au sein d'une même structure et un parcours professionnel de praticien du droit des affaires sur un plan international m'ont largement convaincu de l'importance de faire partie d'une profession réglementée se retrouvant autour de principes essentiels et fière de son indépendance.

Ardent défenseur du caractère libéral de notre profession, du respect de notre éthique et de la déontologie qui doivent, plus que jamais, nous fédérer quel que soit notre mode d'exercice, je suis partisan d'une institution ordinaire forte assurant pleinement son rôle de représentation de la diversité si riche qui compose notre barreau.

Confronté quotidiennement aux contraintes multiples de la gestion et du développement de mon cabinet, je suis désireux de mettre à profit mon expérience afin de participer activement à la défense et au développement de notre profession. Je suis particulièrement attaché à la formation des jeunes collaborateurs, à l'ouverture de notre barreau vers l'international ainsi qu'à la place des femmes dans la profession.

Ma candidature s'inscrit dans une démarche d'ouverture, de coopération et de respect mutuel. Notre barreau doit être solidaire et surmonter ses clivages traditionnels pour le bénéfice de tous. Préoccupé par les tentatives de déréglementation de notre activité, je souhaite apporter mon expérience, ma contribution et ma réflexion pour qu'ensemble, nous développons et défendions les règles du barreau de demain.

*112, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. : 01 44 05 60 00 - Fax : 01 44 05 60 60
Email : aa.maggiar@slaughterandmay.com
50 ans - 3 enfants (22, 15 et 11 ans)
Associé du cabinet Slaughter and May depuis 1987
Membre de l'ACE et de l'IBA
Site : www.maggiar.com*

Le Bulletin / Déclarations des candidats



Bertrand Burman

Mes Chers Confrères,

Je suis candidat au Conseil de l'Ordre.

À 38 ans, j'exerce notre profession depuis onze ans.

Après avoir été durant cinq années collaborateur au sein d'un cabinet civiliste, j'ai développé une activité de droit pénal général et financier.

C'est ainsi que je me suis investi dans la vie de l'Ordre en devenant référent pour encadrer et épauler des confrères lors de permanences pénales.

Je souhaite aujourd'hui mettre mon énergie et ma passion pour notre profession au service de notre Ordre.

Je voudrais en particulier faciliter notre tâche quotidienne, en participant à la mise en place de permanences supplémentaires du Conseil, permettant à tout confrère d'obtenir, en urgence, une consultation ou une intervention de l'Ordre.

Il existe en effet un réel besoin que les représentants de l'Ordre puissent être immédiatement présents lorsque l'un des grands principes qui régissent notre exercice professionnel est mis à mal.

Nous sommes tous confrontés à de telles situations, dans la gestion de nos cabinets, à l'occasion de nos activités de conseil, ou encore à l'audience.

Je considère que l'Ordre doit venir au secours de tout avocat en difficulté car, avant d'être une juridiction disciplinaire, il est d'abord l'avocat des avocats.

C'est la raison pour laquelle je sollicite vos suffrages les 23 et 24 novembre prochains.

Recevez, Mes Chers Confrères, mes salutations cordiales et fraternelles.

Prestation de serment le 26 janvier 1994

Ancien Secrétaire de la Conférence

Marié, 1 enfant

6, rue Thénard - 75005 Paris

Tél. 01 46 34 72 50 - Fax. 01 46 34 70 37

Email : BertrandBurman@yahoo.fr



Carlo Alberto Brusa

Mes Chers Confrères,

Je souhaite porter à votre connaissance, après en avoir informé Monsieur le Bâtonnier de notre Ordre, ma famille et mes collaborateurs, que j'ai décidé de me présenter aux élections des Membres du Conseil de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Paris du mois de novembre de cette année.

Né le 1^{er} Octobre 1961 en Italie, de nationalité italienne, j'ai quitté mon pays à l'âge de 25 ans pour poursuivre mes études à la Faculté de Droit de Paris (Panthéon Assas).

Après une Maîtrise en Droit et un DEA de Droit Privé, j'ai obtenu le CAPA, et me suis inscrit au Barreau de Paris en 1994.

J'ai enseigné pendant dix ans à la Faculté de Paris Sorbonne et, il y a neuf ans, j'ai créé mon Cabinet, épaulé par une dizaine de collaboratrices et collaborateurs.

Aujourd'hui, je suis prêt à mener un nouveau combat au sein de notre prestigieux Conseil de l'Ordre.

Je veux me battre pour maintenir les valeurs de notre Profession, pour que le titre d'Avocat soit toujours synonyme de respect, de dignité et d'honnêteté.

Je veux me battre pour qu'une importante réforme judiciaire soit mise en oeuvre, d'une part par l'introduction d'un système accusatoire en droit pénal et, d'autre part pour modifier les dispositions pénales qui nous exposent chaque jour à des poursuites.

Je veux me battre pour tous les Confrères qui rencontrent des difficultés liées à l'exercice de notre profession, notamment par l'importance des charges qui obèrent nos cabinets et fragilisent notre statut et notre vie personnelle.

Je veux me battre pour que la voix de nos Confrères étrangers qui enrichissent notre Barreau soit entendue, pour que notre Ordre soit plus ouvert vers l'Europe et l'International.

Je serai à votre écoute non seulement le jour des élections, mais tout au long du mandat qui me sera confié.

Ma volonté est déterminée et la passion pour notre noble métier est le moteur de mon action.

Votre bien dévoué.

*104, avenue des Champs Elysées
2, rue Washington - 75008 Paris
Tél. : 01 53 34 98 58 - Fax : 01 53 34 98 68
Email : cabinet.brusa@wanadoo.fr*

Le Bulletin / Déclarations des candidats



Marie Babelaere-Pettré

Mes chers Confrères,

Si je me porte aujourd'hui candidat au Conseil de l'Ordre, c'est parce que j'ai la conviction que notre exercice professionnel, souvent mis à mal, peut être profondément amélioré grâce à la mise en œuvre de mesures efficaces.

Ayant eu la chance de m'installer très rapidement, j'ai le souhait de me consacrer tout particulièrement aux jeunes Confrères en les soutenant non seulement au gré de toutes leurs démarches professionnelles mais également en les aidant à surmonter les difficultés auxquelles ils doivent faire face, que ce soit dans le cadre de leur collaboration ou lors d'une première installation, et ce notamment par le biais :

- d'un changement des modalités du contrat de collaboration consistant surtout en la fixation d'un plancher minimum du montant de la rétrocession ou en la possibilité effective de développer la clientèle personnelle ;
- de la restauration des liens de confiance entre l'Avocat collaborateur et le Maître de stage grâce à la mise en place d'une véritable médiation avant tout litige ;

Je souhaite aussi encourager les jeunes Avocats sortant d'une collaboration et désireux de s'installer dans les meilleures conditions :

- en leur prodiguant les meilleurs conseils pour préserver leur indépendance, pour savoir demander des honoraires, fidéliser leur clientèle ;
- en préconisant l'exonération des charges lors d'une première installation d'exercice ;
- en favorisant les échanges entre les Confrères ;
- en s'entourant des meilleurs collaborateurs ou associés.

Pour toutes ces raisons, c'est avec un immense plaisir que je me soumettrai à vos suffrages.

Croyez-moi, je vous prie, votre bien dévoué Confrère.

38, rue de Berri - 75008 Paris

Tél. : 01 45 61 30 40 - Fax : 01 45 61 00 96 - Email : mbp.avocat@wanadoo.fr

Né le 12 février 1965 à Dunkerque

Mariée / un enfant

Prestation de serment le 18 mars 1998

Première installation fin 1999

Diplômée de criminologie appliquée à l'expertise mentale

D.E.A. d'Histoire du droit

Activité dominante : droit pénal

CANDIDATS AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

Collège ordinal Paris

NB: ne sont électeurs au collège ordinal que les membres
en exercice du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris

Vincent Asselineau

Jean-Christophe Barjon

Michel Beaussier

Philippe Bocquillon

Jean-Marie Burguburu

Nathalie Carrère

Pierre-Jacques Castanet

Benoît Chabert

Jérôme Cayol

Michel Cervoni

Hervé Chemouli

Philip Cohen

Sonia Cohen-Lang

Henri d'Armagnac

Alain de Foucaud

Denis Delcourt-Poudenx

Jean-Pierre Forestier

Léon-Lef Forster

Alain Hollande

Yves Huyghe de Mahenge

Paul-Albert Iweins

Jean-Charles Krebs

Brigitte Longuet

Nicole Milhaud

Jeanine Muller-Jacquot

Elodie Mulon-Monteran

Laurent Pettiti

Marie-Aimée Peyron

Jean-Louis Schermann

Patrick Vovan

LISTES DE CANDIDATS AU CONSEIL Collège général

NB : Les listes de candidats et les professions de foi qui s'y rapportent sont disponibles sur le site de la Commission d'accès à l'information.

ACE

1. Jean-Jacques Uettwiller	Association	9. Philippe Rochmann	Association
2. Jean-Jacques Caussain	Individuel	10. Marc Frilet	Individuel
3. André-Philippe Dupont Champion	Association	11. Christian Connor	Association
4. Bénédicte Bury	Association	12. Chantal Roisne Megard	Association
5. Didier Chambeau	Association	13. Gérard Mazet	LLP
6. Jean-Louis Cocusse	Association	14. Catherine Le Guen	Association
7. Marie-Daphné Fishelson	Association	15. Jean-Pierre Chiffaut-Moliard	Individuel
8. Alain Sauret	Association	16. Jack Demaison	Association

Avocats tout simplement

1. Marc Jobert	Individuel	9. Sylvie Jouan	Association
2. Jean-Yves Feltesse	Association	10. Elisabeth Morand de Gasquet	Cabinet groupé
3. Frédérique Pons	Association	11. Anne Jovanovic	Individuel
4. Michèle Morange de Lambertye	Individuel	12. Candy Srour	Individuel
5. François Deslierres	Association	13. Elisabeth Menard	Association
6. Jean-Jacques Israël	Cabinet groupé	14. Jean-Claude Fréaud	Individuel
7. Michèle Arnold	Cabinet groupé	15. Philippe Chaline	Individuel
8. Chantal Couturier Leoni	Individuel	16. Etienne Wedrychowski	Individuel

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

de Paris

de foi qui suivent sont présentées par ordre alphabétique.

Confédération Nationale des Avocats (CNA)

1. Jean-Michel Hocquard	Association	9. Vincent Lejeune	Collaboration
2. Guillaume Le Foyer de Cosil	Association	10. Dominique-Lucie Boquet	Individuel
3. Bertrand Hohl	Association	11. Christian Guillot	Individuel
4. Valérie Maintrieu-Frantz	Association	12. Charles Casal	Collaboration
5. Thierry Mourruau	Individuel	13. Philippe Fontana	Individuel
6. Carole Berger	Collaboration	14. Elvire de Frondeville	Association
7. Arnaud Tessalonikos	Collaboration	15. Hugues Letellier	Association
8. Catherine de Froidcourt	Collaboration	16. Dominique Piwnica	Individuel

AVOCATS PLUS AUX ORDRES (COSAL)

1. Vincent Delmas	Association	9. Evelyne Gouttman-Moisset	Association
2. Elisabeth Cauly	Individuel	10. Corinne Battestini	Individuel
3. Rachidah Haddaoui	Individuel	11. Stéphane Chicouri	Individuel
4. Pascal Brouard	Association	12. Isabelle-Victoria Carbuccia	Individuel
5. Aude Poulain de Saint Père	Association	13. Serge Diebolt	Association
6. Frédéric Pichon	Individuel	14. Yann-Loïc Davidson	Association
7. Linda Guez	Individuel	15. Bernard Grasset	Individuel
8. Pascal Faure	Association	16. Roland Chadwick	Individuel

LISTES DE CANDIDATS AU CONSEIL Collège général

Femmes et Droit

1. Marie-Claude Habauzit-Detill	Association	9. Christine Dumesnil-Rossi	Association
2. Hélène Poivey-Leclercq	Individuel	10. Christine Sigaut Cornevaux	Association
3. Pascale Lagesse	Association	11. Marie-Christine Sari	Association
4. Agathe Martin	Collaboration	12. Denise Toinel-Tournois	Cabinet groupé
5. Aïcha Condé	Association	13. Corinne Lepage	Association
6. Loraine Donnedieu de Vabres-Tranié	Association	14. Catherine Paley-Vincent	Association
7. Frédérique Dupuis-Toubol	Association	15. Geneviève Augendre	Association
8. Elisabeth Moiron-Braud	Individuel	16. Dominique de la Garanderie	Association

Forum des Avocats

1. Josée Martin-Lassez	Individuel	9. Pierre Hyron	Individuel
2. Jean-Marc Florand	Association	10. Michaël Haddad	Individuel
3. Nathalie de La Chaise	Individuel	11. Isabelle Le Guern	Individuel
4. Pierre Robin	Individuel	12. Valérie Masset	Association
5. Yves Pautte	Individuel	13. Serge Conti	Individuel
6. François de La Vaissière	Individuel	14. Marie-Nicole Sauton	Individuel
7. Ludovic Bourdié	Individuel	15. Eric Deslandes	Individuel
8. Catherine Richard	Individuel	16. Pierre Ortolland	Individuel

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX général Paris

Justice Actions Libertés

1. Françoise Cotta	Individuel	9. Aude Catala	Association
2. Dominique Tricaud	Individuel	10. Florent Hauchecorne	Individuel
3. Etienne Lesage	Individuel	11. Hervé G. Denis	Individuel
4. Elisabeth Grabli	Individuel	12. Yann Pedler	Association
5. Elisa Aboucaya	Individuel	13. Olivia-Paule Lauret	Cabinet groupé
6. Claire Doubliez	Association	14. Charline Elkind	Individuel
7. Laure Heinich Luijer	Individuel	15. Fadela Houari	Individuel
8. Stephan Oualli	Individuel	16. Mathilde Jouanneau	Cabinet groupé

Liste Indépendante

1. Patrice Rembauville-Nicolle	Association	9. Charles-Henri de Pardieu	Association
2. Gilbert Comolet	Association	10. Didier Martin	Association
3. Françoise Sartorio	Association	11. Marc Barbé	Association
4. Jean-Marie Coste-Floret	Association	12. Philippe Dian	Association
5. Jack Bussy	Association	13. Françoise Virally-Legros	Individuel
6. Jérôme Bignon	Collaboration	14. Hubert d'Alverny	Association
7. Martine Karsenty-Ricard	Association	15. François-Pierre Franc-Valluet	Association
8. Kiril-Alexandre Bougartchev	Association	16. Pierre-François Veil	Association

LISTES DE CANDIDATS AU CONSEIL Collège général

Pour un Barreau Pluriel

1. Rabah Hached	Individuel	9. Jean-François Auduc	Individuel
2. Blanche de Grandvillers-Lipskind	Association	10. Cécile Hugonnet	Individuel
3. Gilles Laille	Individuel	11. Jean-Claude Rossoux	Individuel
4. Sylvia Forme	Individuel	12. Irina Sidorova	Individuel
5. Guillaume Affri	Individuel	13. Halil Uysal	Individuel
6. Ouiza Fernane Guillemet	Individuel	14. Nicole Sic Sic	Individuel
7. Ndiogou Mbaye	Individuel	15. Rachid Meziani	Association
8. Patricia Gerald	Individuel	16. Martine Moscovici	Individuel

Syndicat des Avocats de France (SAF)

1. Gérard Tcholakian	Individuel	9. Michel Tubiana	Individuel
2. Rachel Saada	Individuel	10. Laure de Cenival	Collaboration
3. Marianne Lagrue	Cabinet groupé	11. Simon Foreman	Association
4. Pierre Bouaziz	Association	12. Marguerite Britton	Avocat salarié
5. Florence Lyon-Caen	Individuel	13. Paul-André Charles	Individuel
6. William Bourdon	Association	14. Agnès Tricoire	Individuel
7. Caroline Mecary	Individuel	15. Stephen Suffern	Individuel
8. Franceline Lepany	Association	16. Henri Leclerc	Association

UJA de Paris

1. Olivier Guilbaud	Individuel	9. Jean-Christophe Guerrini	Association
2. Michèle Assouline	Individuel	10. Valentine Coudert	Collaboration
3. Christophe Thévenet	Association	11. Ambroise Liard	Collaboration
4. Olivier Bureth	Association	12. Armelle Dutertre	Collaboration
5. Julie Couturier	Association	13. Bruno Marguet	Individuel
6. Karine Mignon-Louvet	Association	14. Hélène Bornstein	Individuel
7. Ghislain Boula de Mareuil	Collaboration	15. Didier Cayol	Association
8. Emmanuelle Hoffman-Attias	Collaboration	16. Nathalie Faussat	Collaboration

Avocats Conseils d'Entreprises (ACE)

Notre foi en la profession

Avec nos colistiers, nous voulons redonner espoir à la profession, espoir en elle-même, en sa capacité à dépasser les difficultés et à accueillir les jeunes dans un univers chaleureux et fraternel. La profession doit se prendre en main et s'assumer, dans sa diversité et sa richesse, sur les deux piliers fondamentaux que sont le conseil et la défense, inséparables et complémentaires.

Elus au Conseil National des Barreaux, nous entendons prolonger les actions que mène l'ACE depuis de nombreuses années, tout spécialement sur les 12 thèmes suivants, plus amplement développés sur le site de l'ACE (www.avocats-conseils.org).

1. Promotion de l'avocat-conseil, partenaire naturel de l'entreprise, des collectivités locales et autres groupements
2. Défense du secret professionnel et de son caractère absolu et refus de l'obligation de délation
3. Gouvernance de la profession améliorée par renforcement du rôle du CNB
4. Collaboration libérale repensée et modernisée dans le respect de la distinction entre indépendance dans l'exercice de la profession et intégration volontaire dans une structure organisée
5. Lutte contre la banalisation croissante de la prestation juridique
6. Dérégulation des services : pour une concurrence positive
7. Formation initiale et continue dans le respect et la promotion du pluralisme des activités
8. Pour la pérennité et le développement de nos cabinets
9. Pour que la réglementation de nos structures d'exercice nous place à égalité de position concurrentielle
10. Représentation obligatoire par l'avocat devant toutes les juridictions
11. Passerelle de l'article 98 ouverte aux juristes des cabinets d'avocats
12. Organisation de la protection sociale : dans le pluralisme et la transparence

Notre profession n'offre pas un front uni ? Elle s'est paupérisée ? Son secret s'effrite ? Sa sphère d'influence se rétrécit ? Elle cède du terrain dans le conseil ?

L'ACE répond oui sur le diagnostic, non sur l'acceptation de ces fausses fatalités. Apportez votre soutien à ses candidats pour qu'avec leur aide, vous retrouviez la fierté d'appartenir à une profession forte, expansionniste et respectée.

Avocats tout simplement

Indépendants des ordres et des syndicats, nous sommes convaincus de représenter la majorité silencieuse des avocats en France.

Les syndicats et les ordres ont modifié le mode de scrutin pour faire barrage aux listes indépendantes. Cela ne nous empêchera pas de faire entendre votre voix.

Notre profession s'est dispersée dans des querelles de chapelles.

Recentrons l'action du CNB sur les revenus de l'avocat.

Le contentieux judiciaire diminue. Les avocats plaidants subissent des pertes de temps insupportables dans un système où l'avocat est le mouton noir, roi du dilatoire au civil et complice de son client au pénal. Le juridique est largement ouvert à des concurrents de tout poil. Le dumping se généralise. Les institutionnels imposent des tarifs dérisoires. Le périmètre du droit est une passoire. Nos cotisations servent à financer les déficits des autres. Nous assurons le lourd fardeau de l'accès à la justice et de la formation. Vaches à lait, pour autant par les pouvoirs publics ne nous aiment pas. Où sont les plans de relance, les exonérations des autres professions ?

Réduire nos charges

TVA : Les restaurateurs vont obtenir une TVA à taux réduit. Nous les petits et sans grades nous pouvons l'obtenir aussi. Assez de discours, des actes !

Retraite : Grande et super compensation. Nous doublerions nos retraites si nous n'avions pas à financer les autres régimes.

Taxe professionnelle : Nous la payons sur nos recettes TVA comprise ; Impôt sur impôt. Favoriser l'extension des champs d'intervention de l'avocat :

- succession, organisation de patrimoine, trust,
- mandats de justice, tutelles, administration judiciaire, administrateur indépendant de SA,
- audit juridique et social, immobilier, lobbying et représentation, médiation, négociation.

Alors que les autres professions juridiques étendent les champs de leur monopole, revalorisent leurs tarifs, les banques et les compagnies d'assurance nous concurrencent et nous asservissent. Les réseaux interdisciplinaires anglo-saxons font ici ce qui leur est interdit aux Etats-Unis. Pendant ce temps, nous nous disputons sur des questions d'ego et de préséance.

Défendre l'avocat contre ceux qui le méprisent et l'ignorent : Les juges et politiques qui l'embastillent. Les fonctionnaires de Bercy et de Bruxelles qui l'asservissent à une concurrence sauvage et suicidaire et le transforment en corbeau famélique.

Votez AVOCATS TOUT SIMPLEMENT. En toute indépendance et sans esprit de chapelle.

Confédération Nationale des Avocats

Pour défendre le caractère libéral de l'exercice professionnel de l'Avocat

Si vous souhaitez :

Voir garantir l'intégrité du cadre professionnel en luttant contre les tentatives d'intégration des juristes d'entreprise.

Voir protéger l'équilibre de l'institution judiciaire en prévenant les atteintes aux droits de la défense pénale et civile.

Défendre le secret professionnel dans le cadre européen.

Voir garantir le caractère libéral de la collaboration et faire respecter l'avocat dans toutes les structures d'exercice.

Défendre la rémunération de l'avocat en assurant son indépendance à l'égard des prescripteurs institutionnels.

Que la liberté de l'honoraire et du choix de l'avocat dans les contrats de protection juridique soit assurée.

Et que la déductibilité fiscale des honoraires d'avocats soit étendue aux particuliers.

Depuis 1921, la CNA est à vos côtés : nos glorieux anciens ont créé notre caisse de retraite, rédigé le livre bleu de la profession, œuvré pour la création du CNB,...

Actuellement, et en dehors des périodes électorales, la CNA :

- assure la défense et représentation des confrères dans les organismes techniques et paritaires,

- offre des services concrets à tous les confrères (revues d'informations gratuites, formations dans tous domaines, colloques spécialisés, rencontres mensuelles, SOS fiscalité et SOS déontologie, Guide de l'installation dans un cabinet existant ou à créer, dîners et petits-déjeuners débats, contributions à l'amélioration du droit et de la fiscalité, livre blanc des dysfonctionnements de la justice, association de défense LA JUSTICE DANS LA CITE...).

Notre liste rassemble à nouveau des confrères de toutes générations, de tous statuts et types de structures (collaborateurs, indépendants ou associés), dans tous les champs d'activité (pénal, affaires, famille, fiscalité, social, nouvelles technologies, immobilier...).

Ayons confiance dans le rôle permanent de la CNA, son expérience et son savoir-faire collectif au service de notre profession : continuons ensemble avec la CNA.

Soutenez les listes de la CNA
aux élections pour le renouvellement du Conseil National des Barreaux

AVOCATS PLUS AUX ORDRES (COSAL)

Ensemble, faisons du CNB une institution réellement représentative et non un organe occupé par quelques dignitaires Ordinaux et ambitieux apparatchiks syndicaux.

Grâce à notre site www.cosal.net, nous avons été les premiers à vous redonner la parole. Que cette parole soit cette fois portée au CNB.

Nos représentants ont failli. Elus par des coteries, déconsidérés par les pouvoirs publics, ils réagissent toujours avec retard aux atteintes à notre profession et corsètent l'avocat dans la pensée unique et un carcan réglementaire.

Ne vous y trompez pas ! Certains candidats de circonstance n'enfourchent toutes les causes que pour n'en servir en réalité qu'une seule : la leur.

Les enjeux de la prochaine mandature sont clairs :

- Voulons-nous que le CNB devienne un outil efficace de combat contre les lois liberticides affectant notre exercice ?
- Voulons-nous d'une fusion avec les juristes d'entreprises au lieu d'une fusion avec des avoués que nous savons tous aussi inutiles que coûteux ?
- Voulons-nous d'une formation professionnelle efficace, libérée du contrôle puéril et tatillon exercé par les Ordres ?
- Voulons-nous obtenir, par la grève s'il le faut, une réduction du taux de TVA et une rémunération digne de l'AJ ?

Pour changer les lois, changeons nos représentants qui, par leur inertie et leurs intrigues, laissent au pouvoir le champ libre pour réduire les droits de l'avocat et à d'autres professions toute latitude pour porter atteinte au périmètre du droit.

Leur grande affaire est actuellement de concocter dans le plus grand secret une fusion avec les juristes d'entreprises dont nous ne voulons, et massivement, tout simplement pas.

Tous les jours, nous combattons pour libérer l'avocat, obtenons, par la voie judiciaire, la modernisation des règles déontologiques désuètes, agissons pour un barreau plus juste où l'omission pour raison financière sera abolie et qui ne laissera plus au bord du chemin les plus fragiles et les plus jeunes.

Pour un Barreau solidaire, humaniste et libéré, nous sommes candidats au CNB.

COSAL - Syndicat des Avocats Libres
22, avenue de l'Observatoire - 75014 Paris
Tél. : 01 43 21 23 57
www.cosal.net - contact@cosal.net

Femmes et Droit

Les femmes ont été admises à voter et sont éligibles depuis l'ordonnance du 21 avril 1944. Malgré cela, le droit des femmes à exercer des responsabilités dans la vie publique et politique est demeuré en France essentiellement théorique, contrairement à nombre d'autres pays voisins. Nous faisons mauvaise figure au sein de l'Europe !

Les parlementaires réunis en Congrès à Versailles ont dû, par un vote majoritaire remarqué, introduire le principe de parité dans la Constitution française le 28 juin 1999. Le 6 juin 2000, la loi sur la parité a été promulguée.

Pourtant, cinq ans plus tard, le paysage n'est guère modifié.

Celui des élections au CNB non plus...

A Paris, au Collège Général sur 11 listes déposées -dont la nôtre-, 3 seulement sont conduites par une femme ...,

D'après les statistiques 2004 du Conseil National des Barreaux :

- les femmes représentent 47 % de l'ensemble des avocats et ce pourcentage est même supérieur à celui des hommes dans vingt-sept barreaux ;
- à Paris, Ile de France le pourcentage des femmes dans la profession est de 49,20 %
- en Ile de France hors Paris et hors Nanterre le pourcentage des femmes est de 56,50 %
- à l' EFB, 60 % des élèves avocats sont des femmes

Mais qu'il soit bien clair que :

FEMMES ET DROIT n'est pas une liste féministe.

Elle n'entend pas ranimer une compétition hommes/femmes maintenant obsolète, mais souligner leur capacité à exceller dans l'accomplissement des missions qui leur sont confiées.

FEMMES ET DROIT est une liste qui a pour but de permettre qu'hommes et femmes participent à parité à la définition du bien commun professionnel et juridique en permettant que les complémentarités hommes/femmes enrichissent la solution des problèmes de plus en plus complexes qui se posent à une société composée, à parité, d'hommes et de femmes.

Forum des Avocats

Les élections de Novembre au Conseil National revêtent une importance déterminante, pour notre profession, pour la place de l'Avocat dans la société française, pour notre exercice au quotidien.

Les changements profonds de la société française, les réformes en cours, ou prévisibles appellent à l'Unité et au Rassemblement pour faire face à ces nouveaux défis.

La liste de rassemblement qu'ils proposent s'inspire de ces principes aujourd'hui vitaux pour l'avenir de la profession et de nos cabinets :

Défendre la diversité des modes d'exercice

Défendre la diversité des modes d'exercice c'est protéger les usagers contre les «Braconniers du Droit», contre des consultants qui agissent sans règle, sans déontologie imposée, contre le développement des services juridiques offerts par les organismes de banque ou d'assurance.

Une profession respectée et écoutée

Une profession forte et unie, porteuse des valeurs fondamentales de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme, doit au-delà de défense nécessaire de ses prérogatives s'imposer auprès des pouvoirs publics comme un régulateur des évolutions et des réformes.

Conforter et étendre notre périmètre d'intervention, conquérir les nouveaux marchés du Droit

Le rôle et la présence de l'Avocat doivent être introduits dans des matières ou des procédures où son absence est pénalisante et critiquable dans un état de Droit. Cette action sera la tâche prioritaire du prochain CNB, par un travail accru avec les pouvoirs publics et par une action de lobbying.

Lutter contre la déjudiciarisation. Défendre une Justice de proximité et de qualité.

L'accès au Droit et l'aide juridictionnelle: une nouvelle mobilisation s'impose

Il appartiendra au CNB dans l'unité de son action de proposer une grande réforme de fond de l'accès au droit et du secteur aidé.

Lutter en commun contre les méthodes d'exception.

Mettre la défense au coeur des libertés.

Les perquisitions, les écoutes d'avocats, la sonorisation des parloirs, la mise en détention de défenseurs, le zèle sécuritaire des magistrats et enquêteurs s'est focalisé sur la défense.

L'Avocat est le gardien intransigeant des libertés et toute atteinte à son statut, au secret professionnel, à sa liberté de communication constitue une atteinte aux libertés publiques.

Peser pour une juste rémunération de la prestation intellectuelle. Instaurer une politique de défense de l'honoraire.

L'honoraire de l'avocat, entre couverture des charges d'une part et prestation intellectuelle d'autre part, doit s'appuyer sur le principe de liberté dans le respect des principes essentiels de la profession.

Une formation continue maîtrisée dans ses coûts et dans sa pertinence

Le CNB labellise les formations. Vos élus seront donc les garants d'une formation de qualité, de la répartition du financement entre les centres de formations

Construire un pôle fort de protection sociale de l'Avocat.

L'unité de la profession autour de la CNBF et de sa majorité aura permis de conserver nos spécificités en matière de retraite.

Le droit des femmes avocats.

La CNBF a lancé une campagne pour rendre notre régime de base éligible au Fond de Solidarité Vieillesse afin de permettre aux femmes avocats ayant élevé des enfants, de bénéficier des avantages familiaux en matière de retraite. La mobilisation est déterminante.

Justice Action Libertés

Le JAL est né au mois de février 2004, alors que le Parlement s'apprêtait à adopter les lois Perben II réduisant drastiquement les droits de la défense, sous l'impulsion d'avocats décidés à dire non, à refuser les attaques portées contre la profession et au-delà d'elle à l'ensemble des citoyens.

Les associations et syndicats traditionnels critiquaient certes les projets de loi sans donner à la profession les moyens de se mobiliser.

Le JAL a su mobiliser. Dès le mois de mars 2004, alors que nous n'étions la première semaine que quelques-uns à manifester, sous les fenêtres de la Chancellerie, nous avons entraîné la semaine suivante les représentants des 181 Barreaux du pays depuis l'Assemblée nationale jusqu'aux grilles du palais de Justice, tous en robe.

Tout récemment, le JAL est l'initiateur d'une coordination regroupant pour la première fois depuis 20 ans des associations et syndicats aussi divers que l'USM, le SM, le SAF, l'ADAP, le SNEPAP, La Conférence du Stage, l'APMS, la CNA, l'ACE ; coordination solidaire et unanime contre les déclarations du Garde des Sceaux invitant les parlementaires à adopter une loi pénale rétroactive et à violer la Constitution.

Montesquieu nous a enseigné que les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires et entraînent l'arbitraire et le soupçon.

Le JAL conteste la CRPC qui transforme l'avocat en auxiliaire d'un parquet tout puissant.

Le JAL s'oppose à l'article 434-7-2 du Code Pénal issu de la loi Perben II qui a permis l'incarcération scandaleuse de France Moulin et n'accepte pas le projet de Monsieur Clément qui veut « surintentionnaliser » le délit spécifique et honteux institué par ce texte.

Le JAL s'insurge contre la déclaration de soupçon qui met à bas le secret professionnel sans lequel l'avocat n'existe pas, qui ordonne à l'avocat de dénoncer son client comme une tête qu'on livre en pâture au pouvoir, comme aux heures sombres du siècle précédent. Nous vous appelons à combattre la généralisation des écoutes téléphoniques et la garde à vue de six jours.

Notre exigence, c'est la défense des libertés.

Les droits de la défense ne sont pas des droits acquis mais des droits sacrés et inviolables.

S'en prendre au métier d'avocat, ruiner sa spécificité et son rôle, c'est s'en prendre à la liberté et à la parole de tous.

Etre libre pour certains est un affront, une offense. Pour nous c'est un combat.

Si la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité est indispensable, le respect de l'état de droit l'est tout autant.

Les principes d'attachement aux droits de l'homme et aux libertés ne valent pas que pour la Justice pénale. Procès civil ou pénal, les droits et les libertés se rejoignent.

Equité, égalité, accès au droit. Nous croyons à l'universalité de valeurs sur lesquelles nous ne transigeons pas.

Le JAL veut rassembler l'ensemble de la profession afin de démontrer que les avocats ne sont pas individualistes ou regroupés par seul souci corporatiste, mais savent sur la défense des libertés être unanimes.

Votez pour la liste Justice parce qu'elle doit être défendue, Action parce qu'elle est indispensable à sa sauvegarde, Liberté parce qu'elle est l'essence d'une démocratie.

Liste Indépendante

A Paris, en dehors de tout dogmatisme ou communautarisme, des représentants des Cabinets d’Affaires et des Spécialistes, membres de moyennes et grandes structures, désireux de participer aux décisions dont dépend l’avenir de la Profession d’Avocat, tout en demeurant indépendants des consignes ordinales et des influences syndicales, avec le soutien d’Avocats exerçant aussi dans de petites structures (membres des Cabinets RBM2L ; COMOLET & MANDIN ; SARTORIO-LONQUEUE-SAGALOVITSCH ; SOULIE & COSTE FLORET ; LA BOETIE ; BIGNON LEBRAY ; J.P. KARSENTY ; GIDE LOYRETTE NOUEL ; DE PARDIEU BROCAS MAFFEI ; BREDIN PRAT ; BARBE CARPENTIER THIBAUT GROENER ; DEPREZ DIAN GUIGNOT ; VIRALLY-LEGROS ; D’ALVERNY DEMONT ; FRANC-VALLUET et DUBARRY LE DOUARIN VEIL) ont constitué ensemble la Liste Indépendante qui, au cours des trois dernières mandatures a toujours compté des élus.

Parmi les sujets importants pour lesquels les élus indépendants s’engagent à être spécialement actifs, figurent, entre autres :

- la nécessité d’une plus grande influence des Parisiens au sein du CNB et donc du CNB auprès des Pouvoirs Publics ;
- l’éligibilité des Avocats Honoraires ;
- les relations entre Avocats et Juristes d’entreprise ainsi qu’avec les Conseils en Propriété Industrielle ;
- la compatibilité entre les fonctions d’Avocat et d’administrateur ou gérant de société ;
- la définition et la défense du Périmètre du Droit (qui suppose une meilleure formation des Avocats et l’accroissement de leurs champs de compétence) ;
- l’amélioration de la formation initiale et l’organisation de la formation continue obligatoire ;
- l’étendue et le contrôle du Secret Professionnel menacé par les diverses formes de déclarations de soupçons que l’on veut imposer à la Profession ;
- l’adaptation des règles de la publicité et le respect des règles relatives à la concurrence ;
- l’encouragement de l’établissement en Europe et dans le Monde des Cabinets français ;
- la liberté d’établissement en France des Avocats européens et non-européens ;
- l’intégration dans le droit français de dispositions relatives à la Fiducie et au Trust, constitutifs de nouveaux marchés ;
- le rôle des Avocats dans les procédures dites de « class action » ;
- la conquête du marché du Droit Public, notamment auprès des Collectivités Territoriales et l’élaboration de règles mettant les Avocats à égalité avec leurs concurrents dans les situations relevant de l’application du Code des Marchés Publics ;
- la coopération avec les réseaux de toutes sortes ;
- les relations avec les Assureurs gérant des contrats de Protection Juridique ;
- la Collaboration Libérale ;

etc...

Contact : patrice.rembauville-nicolle@rbm2l.com

Pour un Barreau Pluriel

Nous allons élire le 22 novembre 2005 nos représentants au sein du Conseil National des Barreaux.

Le Conseil National des Barreaux est le représentant de notre profession tant auprès des pouvoirs publics que sur le plan international. Il est également en charge de l'harmonisation des règlements intérieurs de nos barreaux, et de notre formation professionnelle. A ce titre il organise notamment le test de contrôle de connaissance pour les avocats étrangers.

L'importance du Conseil National des Barreaux n'est plus à démontrer compte tenu des problèmes cruciaux qui se posent à notre profession.

C'est pourquoi j'ai décidé de me présenter à vos suffrages à la tête d'une liste appelée :

"POUR UN BARREAU PLURIEL"

En m'accordant votre confiance, je serai à même de poursuivre les objectifs suivants :

- Le respect de notre déontologie sans laquelle il n'est plus d'avocat ;
- Engager des actions nouvelles auprès des pouvoirs publics, notamment aux fins d'obtenir un abaissement significatif de nos charges, devenues oppressantes pour nos structures ;
- Une assurance protection juridique dont les tarifs seraient négociés en concertation avec les avocats, et non plus fixés par les seules compagnies d'assurance ;
- Favoriser les réseaux interprofessionnels afin de préserver la pérennité des petites structures.

Les combats qui nous attendent ne pourront être gagnés que par une profession réunie et plurielle. Il est donc utile d'associer les générations et les différentes formes de structures entre elles.

Nous avons tous à apprendre et à recevoir de chacun d'entre nous.

Cette liste, représentative d'une parité plurielle, réunit des avocates et des avocats venus d'horizons les plus divers et fortement attachés à ces valeurs.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET LE BARREAU DE PARIS SONT PLURIELS
LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX LE SERA GRÂCE À VOUS

Syndicat des Avocats de France

POUR UN SAF FORT AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

Avec plus de trente années d'existence, le SAF a fait la preuve de son engagement pour la défense des libertés et de la profession.

Il a été de tous les combats y compris pour défendre le rôle du Conseil National des Barreaux. A ce titre, les élus du SAF ont été et sont porteurs de la voix des avocats du judiciaire, des avocats du conseil et de la défense, de ceux qui exercent à titre individuel ou dans les structures de proximité, des jeunes, des collaborateurs et des avocats salariés.

Le SAF est le seul syndicat qui s'est opposé au vote par le CNB d'un Munich de la profession lorsque les membres du Conseil ont accepté le 9 septembre dernier un compromis avec la Chancellerie pour ne pas abroger l'article 434-7-2 du code pénal qui fait de nous des mis en examen en puissance et qui fragilise ainsi la défense.

Le SAF se bat au cœur du CNB pour la défense des libertés et de la dignité (la cage de verre de la 10ème Chambre de la Cour de Paris, la défense des droits des étrangers...), contre les logiques sécuritaires (Perben II, déclaration de soupçon, etc.).

Le SAF lutte au sein du CNB pour un accès effectif au droit et à la Justice, le taux réduit de la TVA, la formation professionnelle, la démocratisation de l'accès des jeunes au barreau, une déontologie renforcée, et plus généralement le respect des valeurs essentielles et séculaires de la profession qui sont aujourd'hui en danger (action collective, juristes d'entreprise, fiduciaires...)

Au-delà de la seule défense des intérêts de la profession, les avocats du SAF s'engagent à chaque fois que les atteintes à la justice, à la solidarité, ou à l'équité font régresser les valeurs de la démocratie.

Avec ses élus d'expérience et de conviction, vos élus du SAF combattront pour un CNB plus démocratique et représentatif (un homme une voix), plus transparent, plus ouvert sur la société civile !

Le 22 novembre prochain, Votez pour la liste du

Syndicat des Avocats de France

UJA de Paris

POUR UN CNB A VOTRE IMAGE

Vous êtes collaborateur ?

- L'UJA est pleinement mobilisée pour que le statut du collaborateur libéral actuellement élaboré par le CNB garantisse le droit au développement d'une clientèle personnelle et une rétrocession minimum que devra fixer l'Ordre,

Vous pensez vous installer ?

- L'UJA demande une simplification des formes d'exercice, une fiscalité adaptée et la promulgation d'une Loi sur les baux professionnels,

Vous aimez votre métier mais désespérez d'une justice pauvre et sans moyen ?

- L'UJA demande une revalorisation de l'aide juridictionnelle et des réformes procédurales qui ne soient pas des caches misères de la justice,

Vous êtes exaspéré par les attaques et la suspicion dont notre profession fait l'objet ?

- L'UJA est au premier rang pour demander l'abrogation des Lois PERBEN, pour refuser la dénonciation de nos clients et exiger le respect du secret professionnel,

Et l'UJA, c'est qui ?

- Des Confrères, comme vous : vous les avez sûrement rencontré à une audience ou lors d'une permanence collaboration, lors d'une négociation ou d'une cession.

Ils sont passionnés, engagés dans leur vie professionnelle, au service de tous et notamment des plus jeunes.

Adhérent actifs, ils connaissent les dossiers qui seront débattus au CNB pendant les trois prochaines années et pourront être efficaces.

Ils vous rendront compte de leurs actions, par les publications et le site Internet de l'UJA.

Ils refusent un CNB impuissant, morcelé par quelques individualités issues de listes éphémères, sans ligne d'action, sans autre projet que l'ajout d'une ligne à leur biographie.

Notre profession a besoin d'un CNB fort dans la défense de notre profession, cohérent dans ses travaux et représentatif de tous les membres de notre Barreau.

La moyenne d'âge de notre profession est de 39 ans, c'est la moyenne d'âge de notre liste.

Alors pour un CNB qui vous représente, quel que soit votre mode d'exercice,
Pour que vous soyez représenté par des Confrères proches de vous, qui vous rendront compte de leurs actions et du mandat que vous leur confierez,
Pour que votre voix compte le 22 novembre prochain,

Votez pour une liste paritaire qui vous ressemble,
Votez pour la liste UJA

Calendrier des élections

(Ordre et Conseil National des Barreaux)

Mercredi 2 novembre

→ Début du délai d'envoi des procurations à l'Ordre.

Jeudi 17 novembre à midi

→ Expiration du délai d'envoi des procurations à l'Ordre.

Mardi 22 novembre de 8h30 à 18h

→ ÉLECTION DE CONFIRMATION DU BÂTONNIER

→ ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX (tour unique)
par vote électronique et au Palais (salle des Pas Perdus) et par procuration

Mercredi 23 novembre de 8h30 à 18h

→ ÉLECTIONS ORDINALES (1^{er} tour)
par vote électronique et au Palais (salle des Pas Perdus) et par procuration

Jeudi 24 novembre de 8h30 à 18h

→ ÉLECTIONS ORDINALES (2^{ème} tour)
par vote électronique et au Palais (salle des Pas Perdus) et par procuration

Rentrée 2005

Mardi 15 Novembre

Maison du Barreau et Bibliothèque de l'Ordre

2^{ème} Journée des Commissions Ouvertes

Mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17 novembre

Maison du Barreau / Palais de Justice / Mairie de Paris

Paris Place de Droit

4^{ème} Conférence internationale du Droit et de l'Economie: la Convergence du Droit

Sous le haut patronnage de
M. Jacques Chirac
Président de la République

Vendredi 18 novembre

Palais de justice / Première Chambre de la Cour d'Appel de Paris
et bibliothèque de l'Ordre

Rentrée solennelle du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage

15h : Ouverture de la séance solennelle par M. Jean-Marie Burguburu,
Bâtonnier de l'Ordre
Remise des prix aux Secrétaires de la Conférence - Discours

Samedi 19 novembre

Maison du Barreau

Rencontres internationales